

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Famille, générations et société
Secteur Questions de l'enfance et de la jeunesse
Effingerstrasse 20
CH-3003 Berne

projekte.fiver@bsv.admin.ch
www.bsv.admin.ch/leej

Autres aides financières de la LEEJ

La loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse prévoit encore d'autres aides financières.

Octroi d'aides financières à des organismes privés

- pour les tâches de gestion et les activités régulières d'associations faitières, de plateformes de coordination (art. 7, al. 1) ou d'organisations particulières (art. 7, al. 2)
- pour la formation et le perfectionnement (art. 9)
- pour des projets de participation politique des jeunes au niveau fédéral (art. 10).

Octroi d'aides financières aux cantons et aux communes

- pour des projets d'importance nationale ayant valeur de modèle (art. 11).
- pour des programmes visant à constituer et à développer la politique de l'enfance et de la jeunesse (art. 26)

Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ)

Aides financières au sens de l'art. 8 LEEJ pour des projets d'organismes privés pouvant servir de modèle ou encourageant la participation des jeunes



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS
Famille, générations et société

Aides financières en faveur d'organismes privés

La loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse LEEJ accorde un soutien financier aux **projets pouvant servir de modèle ou encourageant la participation des jeunes** (au max. 50 % des coûts du projet).

Si vous souhaitez lancer un tel projet et savoir s'il remplit les conditions selon l'art 8 LEEJ? Adressez-vous à nous. Nous vous ferons savoir, sans engagement, si votre projet remplit les conditions d'octroi d'une aide financière.

Quelles conditions sont à remplir ?

- Le projet est-il réalisé pour la première fois et dure-t-il au maximum trois ans ?
- S'agit-il d'un projet extrascolaire ?

Projets ayant valeur de modèle

- Le projet est-il innovant ?
- Le projet est-il réalisé à l'échelle suisse, ou peut-il être transposé ou étendu à d'autres régions ou d'autres organismes ?
- Le projet remplit-il un besoin avéré et assure-t-il le transfert des connaissances ?

Projets encourageant la participation

- Votre projet est-il conçu et réalisé en majorité par des enfants ou des jeunes ?

ou

- Des enfants ou des jeunes ayant particulièrement besoin d'encouragement jouent-ils un rôle central dans votre projet ?

Échéances importantes

Les demandes peuvent nous être soumises jusqu'à fin février, fin juin ou fin novembre.

Informations complémentaires

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le dépôt des demandes sous www.bsv.admin.ch/leej

Vous pouvez également envoyer une ébauche du projet par courriel à projekte.fiver@bsv.admin.ch. Nous prendrons alors contact avec vous.